

DECLARATION DES PERFORMANCES DE LANTERNEAUX PONCTUELS



Selon règlement de produit de construction UE N°305/2011

D.O.P. ECOFEU 110 SCE

Selon EN 12101-2 et EN 1873

2. Désignation de la Gamme : OUVRANT 110 SCE

Variantes des produits concernés : ECOFEU 110 PN, ECOFEU 110 TC, ECOFEU 110 EL

ECOFEU ISO+ 110 PN, ECOFEU ISO+ 110 TC, ECOFEU ISO+ 110 EL

4. Nom – raison sociale du Fabricant :

Kingspan Light + Air - 31 rue Nicéphore Niépce – 69800 Saint Priest - France

3. Description du produit :

- à simple vantail, selon configuration de la commande :
 - énergie pneumatique (PN)
 - énergie intrinsèque (TC)
 - énergie électrique (EL)
 - accès toiture
- costière métallique HT mini 300 mm
- plage dimensionnelle : taille min 1x1 m

3.1 Options possibles :

- Dispositif antichute et retardateur d'effraction en fil Ø 6 mm : (RE)
- Barreaudage ouvrant : (REO)
- Contact de position et de sécurité : (CP)
- Sans dispositif thermique : (STH)
- Main courante : (MC)
- Accès toiture : (AT)

3.2 Usage prévu : TOITURE

3.3 Conditions d'utilisation et de mise en œuvre liées aux performances certifiées :

Inclinaison maximale autorisée de l'appareil dans la toiture :

- Charnières parallèles au faîtage : 0°
- Charnières perpendiculaires au faîtage : 0°

6. 7. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :

L'organisme notifié AFNOR CERTIFICATION N°0333 a délivré un certificat de constance des performances conformément à l'annexe ZA de la norme EN 12101-2 :2003 selon système 1 en s'appuyant sur l'inspection initiale de l'usine, du contrôle de production en usine et la surveillance continue du contrôle de production en usine

Certificat CE N°0333-CPR-219073

9. Performances déclarées :

Critères	Performances	Références Normatives
Surface utile d'ouverture Aa	Voir tableau ci-après	EN 12101-2, § 6, annexe B
Température de déclenchement thermique	93°C / 110°C / 130°C / 140°C / 183°C	EN 12101-2, § 4.1
Ouverture du dispositif d'ouverture	Type B	EN 12101-2, § 4.3
Fiabilité	Re 300	EN 12101-2, § 7.1, annexe C
Ouverture sous charge	TC : SL 250 ou SL 500 PN : SL 250 ou SL 500 EL : SL 250	EN 12101-2, § 7.2, annexe D EN 1873, § 5.4.2
Température ambiante basse	T(00)	EN 12101-2, § 7.3, annexe E
Charge éolienne	WL 1500	EN 12101-2, § 7.4, annexe F EN 1873, § 5.4.1
Résistance à la chaleur	B300	EN 12101-2, § 7.5, annexe G EN 1873, § 5.6
Réaction au feu	PCA : B-S1,d0 / PCB : B-S1,d0 / Alu : M0 polyester : F	EN 12101-2, § 7.5.2.1 EN 1873, § 5.5
Performance au feu extérieur	PND	EN 1873, § 5.7

DECLARATION DES PERFORMANCES DE LANTERNEAUX PONCTUELS

Etanchéité à l'eau	Réussite	EN 1873, § 5.3
Résistance choc – corps dur petite taille	Réussite	EN 1873, § 5.4.3.1
Résistance choc – 1200J	SB1200	EN 1873, § 5.4.3.2
Conductance thermique : Urc, ref300	■ ECOFEU 110 SCE : Avec PCA 16/5 = 2.8 W/m².K - Arc = 2.43 Avec PCA 32/5 = 2.4 W/m².K - Arc = 2.50 ■ ECOFEU ISO+ 110 SCE : Avec PCA 16/5 = 2.1 W/m².K - Arc = 2.48 Avec PCA 32/5 = 1.8 W/m².K - Arc = 2.54	EN 1873, § 5.9.2.1
Conductance thermique : plaques	PCA 16/5 = 2.1 W/m².K PCA 32/5 = 1.3 W/m².K	EN 1873, §5.9.2.2
Isolation bruit aérien direct	PND	EN 1873, §5.10
Facteur transmission lumineuse plaque	PCA 16/5 opale τ_{D65} = 0.46 PCA 16/5 incolore τ_{D65} = 0.66	EN 1873, §5.1
Perméabilité à l'air	PND	EN 1873, §5.8
Durabilité	PCA 16/5 opale : ΔA , Cu 0, Ku 0 PCA 16/5 incolore : ΔA , Cu 0, Ku 0	EN 1873, § 5.2

Tableau Surface utile d'ouverture :

Costière hauteur 300mm minimum avec barreaudage
0,08

Tableau Charge de neige (SL)

Dimensions (en mm)	SL 250	SL 500
1000x1000 PN	60g / 10 bars	60g / 17 bars
1000x1000 TC	1200N	1500N
1000x1000 EL	24V / 2.6A	-

En cas de contestation les références des rapports d'essais, date de délivrance et nom du laboratoire pourront être communiquées par l'organisme notifié de l'autorité de surveillance.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par Raoul Roth, PDG, à Saint Priest.

Mis à jour le 08/03/2019

Nota : Les chapitres se réfèrent au règlement de produit de construction UE N°305/2011